

voué au culte du dieu dollar, suffira à l'ambition de toute une génération d'hommes d'Etat chrétiens, le jour où il s'en trouvera pour entreprendre la tâche.

Le *St Joseph's Messenger*, de Dayton, Ohio, rapporte qu'une femme catholique mariée à un protestant et morte après avoir, en état d'inconscience, reçu les derniers sacrements de l'Eglise, a été enterrée, après des funérailles protestantes, en cimetière protestant, en dépit des protestations des membres catholiques de sa famille. Et pourtant le mari avait promis par écrit, avant son mariage, de laisser sa femme pratiquer librement sa religion.

Le même journal rapporte encore qu'une femme catholique de sa localité est allée, il y a quelque temps, à cent milles pour faire baptiser son enfant, car son mari avait juré que l'enfant ne serait jamais baptisé et il empêche sa femme d'aller à l'église.

L'Eglise catholique a-t-elle assez raison de s'élever contre cette plaie des mariages mixtes !

Un écrivain qui signe "Spectator", dans un journal allemand de Cincinnati, émet l'opinion qu'il y aura avant longtemps un *Kulturkampf* aux Etats-Unis. Voici sur quoi il base cette opinion :

1. Les sociétés secrètes de tout genre se multiplient rapidement, la franc-maçonnerie fait surtout des progrès rapides, et l'on sait que partout où elle est devenue puissante, elle a fait la guerre à l'Eglise. 2. L'opinion publique est empoisonnée par les calomnies lancées du haut de la chaire protestante et dans la presse. 3. L'Eglise américaine, grâce aux agissements de quelques-uns de ses représentants les plus en vue, a mérité d'être châtiée. On n'a pas eu pour Rome la soumission voulue en toutes choses, on a contrecarré l'œuvre des écoles catholiques, on a coqueté avec les sectes et les loges, il y a eu toutes espèces de déclarations et de scandales étranges. Un grand nombre de laïques sont, par suite, devenus indifférents ; beaucoup ont même tombé.

"Spectator" croit que le *Kulturkampf* sera inauguré par l'une ou plusieurs des mesures suivantes : a, Un amendement à la constitution autorisant les Etats-Unis à exercer un contrôle sur les églises et les institutions ecclésiastiques ; b, l'imposition de ces églises et institutions ; c, l'instruction obligatoire dans les écoles publiques ; d, l'insertion d'une clause dans le serment de naturalisation, aux termes de laquelle la personne qui prête ce serment renoncera à toute allégeance au Pape comme souverain temporel ; e, l'exclusion des catholiques des emplois publics, soit de ceux qui relèvent de l'autorité fédérale, soit de ceux qui relè-